



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2018-024

PUBLIÉ LE 16 JANVIER 2018

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2018-01-08-003 - Arrêté de délégation de signature Hôpitaux Universitaires
Pitié-Salpêtrière/Charles Foix (6 pages)

Page 3

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-01-11-008 - Arrêté subdélégation de signature marchés Hôpitaux Universitaires
Pitié-Salpêtrière/Charles Foix (2 pages)

Page 10

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2018-01-16-001 - Arrêté portant délégation de signature - SIE 2 VIVIENNE (3 pages)

Page 13

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2018-01-08-003

Arrêté de délégation de signature
Hôpitaux Universitaires Pitié-Salpêtrière/Charles Foix

**Arrêté de délégation de signature
Pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur des Hôpitaux Universitaires La Pitié Salpêtrière - Charles Foix

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10, et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n°20122114-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP,

Vu les arrêtés de la Directrice Générale du Centre National de Gestion (CNG) en date du 31 juillet, 1^{er} et 8 août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 modifié du 14 novembre 2013 par l'arrêté directeur n° 75-2016-05-09-001 du 9 mai 2016 et par l'arrêté directeur n° 75-2016-05-19-004 du 19 mai 2016 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « patient »,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Mme Edith BENMANSOUR**, Adjointe au Directeur des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière - Charles Foix, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux Universitaires la Pitié Salpêtrière - Charles Foix, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 modifié du 14 novembre 2013 par l'arrêté directeur n° 75-2016-05-09-001 du 9 mai 2016 et par l'arrêté directeur n° 75-2016-05-19-004 du 19 mai 2016

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Mr Olivier PARIS**
Directeur des Ressources Humaines,

à l'effet de signer, tous actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié
- **Mr Jérôme HUBIN**
Directeur des Finances,

à l'effet de signer, tous actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié
- **Mr Lyonel VERLEY**
Directeur des services Economiques et Logistiques

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318 – 0006 du 14 novembre 2013 modifié
- **Mr Eric ROUSSEL**
Directeur de la Stratégie et des Affaires Médicales

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié
- **Mme Agnès PETIT**
Ingénieur, Directrice des usagers, de la qualité et de la gestion des risques et de l'organisation

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe F, H et I) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié
- **Mr Pascal SOUBIGOU**
Ingénieur, Directeur de l'Investissement

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié
- **Mme Annie BOISSON**
Ingénieur, Directrice des Systèmes d'Information

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié
- **Mme Corinne SLIWKA**
Coordinatrice Générale des Soins

à l'effet de signer tous actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe K et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318 – 0006 du 14 novembre 2013 modifié

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Edith BENMANSOUR**, Directrice du site Pitié - Salpêtrière, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre modifié

- **Mme Camille COTIS** Directrice du site Charles Foix, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

La délégation prévue par le présent article est mise en œuvre par son bénéficiaire dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de M. Olivier PARIS, Directeur des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mr Pierre MARGAIN**
Adjoint au Directeur des Ressources Humaines

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier PARIS, délégation est donnée à **Mme Catherine EL KAIM**, Attachée d'Administration, et pour les seuls points relevant du site de Charles Foix, **Mme Sandrine TANQUEREL**, Attachée d'Administration

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G, uniquement pour les points 1, 2 et 6 et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

Mme Véronique BOULBEN, Attachée d'Administration, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G, uniquement pour les points 1, 2 et 6 de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

Mr Julien DURAND RENIER, Adjoint des Cadres, **M. Thomas GAUTIER**, Adjoint des Cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B ; points 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,26,27,31,32,36,38 et paragraphe G ; point 6 de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

Mr Bruno QUELLEC, Adjoint des Cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe B ; point 6 de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

Mr Victor TERRINE, Chargé de Mission, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe B ; points 4, 6, 9, 10,11, 26,32 de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

Mme Chantal DESHAYE, Adjoint des Cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe B ; point 8,27,28 de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

En cas d'empêchement de Mr Jérôme HUBIN, Directeur des Finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Mathilde LEFEVRE**
Adjointe au Directeur des Finances

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe A, C, F, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

En cas d'absence de Mr Jérôme HUBIN et de Mme Mathilde LEFEVRE, délégation est donnée à **Mme Lucie HAMON**, Attachée d'Administration à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions

En cas d'empêchement de Mr Lyonel VERLEY, Directeur des Services Economiques et Logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mlle Marie-Liesse LEFRANC**
Adjointe à la Directrice des services Economiques et Logistiques

à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Lyonel VERLEY et de Mlle Marie-Liesse LEFRANC délégation est donnée à **Mme Sylviane MORENO MARTINEZ**, Adjoint des Cadres, uniquement pour les points 1, 2, 4, 7, 9 du paragraphe C de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

En cas d'empêchement de Mme Agnès PETIT, Directrice des usagers, de la qualité et de la gestion des risques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Françoise LAMBERDIERE**, Responsable de la Gestion des risques et **Mme Nadia FLEURY**, Responsable des relations avec les usagers uniquement pour les points 1 et 4 du paragraphe F et paragraphe H point 1 de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

En cas d'empêchement de M. Eric ROUSSEL, Directeur de la Stratégie et des Affaires Médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mr Stéphane HENIN**, Attaché d'Administration. pour les matières correspondant à ses fonctions
- **M.**, Adjoint des Cadres, uniquement sur le paragraphe G de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

En cas d'empêchement de Mr Pascal SOUBIGOU, Directeur de l'Investissement, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mr Michaël AUCOUTURIER**, Ingénieur, Directeur des Travaux, pour les matières correspondant à ses fonctions,
- **Mme Eve BOUDON**, Ingénieur, Directeur des Equipements, pour les matières correspondant à ses fonctions.

En cas d'empêchement de Mr Pascal SOUBIGOU, Directeur de l'Investissement, de Mr Michaël AUCOUTURIER et de Mme Eve BOUDON délégation est donnée à :

- **Mme Patricia GABORIT**, Attachée d'Administration, pour les matières correspondant à ses fonctions.

En cas d'empêchement de Mme Annie BOISSON, Directrice des Systèmes d'Information, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Sylvie CITERNE**, Adjointe à la directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Mme Edith BENMANSOUR, Directrice du site Pitié - Salpêtrière, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mr Jérôme HUBIN**
Directeur des Finances

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Edith BENMANSOUR a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Pitié-Salpêtrière,

En cas d'empêchement de Mme Camille COTIS, Directrice du site Charles Foix, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Sylvie SAUVAGE**
Directrice des soins

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Camille COTIS a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Charles Foix à l'exception du paragraphe C de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à

- **Mme Edith BENMANSOUR, Mr Olivier PARIS, Mr Pierre MARGAIN, Mr Jérôme HUBIN, Mr Lionel VERLEY, Mme Mathilde LEFEVRE, Mme Agnès PETIT, Mme Camille COTIS, Mme Muriel BROSSARD – LAHMY, Melle Marie-Liesse LEFRANC**
- **Mr Yann LHOMME**, Directeur, mentionné sur l'annexe 2 de l'arrêté directeur n° 75-2016-07-22-001 fixant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier, est placé sous l'autorité du directeur du groupe hospitalier pour la période de la garde administrative
- **Mme Anne BOURBON, Mr Philippe MAURICE, Mme Sylvie SAUVAGE**,
Directeurs de Soins

- **Mme Catherine EL KAIM, Mme Patricia GABORIT,**
- **Mr Bruno TERRINE, Mr Stéphane HENIN**
- **Mme Nathalie CASPER-GAEREMYNCK, Mme Nathalie BONNET, Mme Sandrine TANQUEREL**
Attachés d'Administration Hospitalière ;

- **Monsieur Nicolas CABERO-FLOREAN**
Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du site Charles Foix
- **Madame Françoise ERTEL**
Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du site de la Pitié Salpêtrière

- **Madame Béatrice LE BALANGER**
Responsable des affaires générales du site Charles Foix

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 75-2017-07-01-001 GH PSL/CFX du 1^{er} juillet 2017 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le directeur des Hôpitaux Universitaires Pitié-Salpêtrière/Charles Foix est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 8 janvier 2018

Serge MOREL



Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-01-11-008

Arrêté subdélégation de signature marchés
Hôpitaux Universitaires Pitié-Salpêtrière/Charles Foix

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés

Le Directeur des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière / Charles Foix

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 10,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 modifié du 14 Novembre 2013 par l'arrêté directeurial n+ 75-2016-05-09-001 du 9 mai 2016 et par l'arrêté directeurial n° 75-2016-05-10-004 du 19 mai 2016 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à M. Serge MOREL - Directeur du Groupe Hospitalier des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière / Charles Foix en matière de marchés publics,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à

- **Mme Edith BENMANSOUR**, Adjointe au Directeur des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière – Charles Foix et Directrice du site Pitié Salpêtrière

En vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés :

- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées, ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe D de l'arrêté directeurial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;
- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edith BENMANSOUR, délégation est donnée à :

- **Jérôme HUBIN**, Directeur des Finances
- **Mathilde LEFEVRE**, Adjointe au Directeur des Finances
- **Camille COTIS**, Directrice du site Charles Foix
- **Lyonel VERLEY**, Directeur des Services Economiques et Logistiques
- **Marie-Liesse LEFRANC**, Adjointe au Directeur des Services Economiques et Logistiques
- **Pascal SOUBIGOU**, Ingénieur, Directeur de l'Investissement
- **Eve BOUDON**, Ingénieur, Directeur des Equipements
- **Annie BOISSON**, Ingénieur, Directrice des Systèmes d'information
- **Michaël AUCOUTURIER**, Ingénieur, Directeur des Travaux

En vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés, à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché, et de toute mise en demeure et résiliation.

- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées, ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe D de l'arrêté directeur n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;
- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP- HP à M. Serge MOREL, Directeur des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière – Charles Foix en matière de marchés publics.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 75-2017-05-05-017 du 05 mai 2017 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 11 janvier 2018

Le Directeur
Hôpitaux Universitaires Pitié-Salpêtrière/Charles Foix
Serge MOREL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-01-16-001

Arrêté portant délégation de signature - SIE 2 VIVIENNE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE
ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôles de gestion fiscale

SIE Paris 2^{ème} Vivienne
13 rue de la Banque
75111 Paris Cedex 02

DELEGATION DE SIGNATURE

La comptable, madame Martine COMTE, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 2^{ème} arrondissement Vivienne ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur SOULA Ali, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint à la responsable du service des impôts des entreprises de Paris 2^{ème} Vivienne,

- et, en cas d'absence concomitante de la comptable et de son adjoint, à :

* Madame ASTARICK Cécile, inspectrice des finances publiques ;

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;



3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme ASTARICK Cécile	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme. AMOUROUX Yannick	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. CASTELLS Jean-Luc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme DELAROCQUE Patricia	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. DESPLANCHES Olivier	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. GIROUD Gautier	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LAMITIE Fabrice	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme MAILLY Mireille	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme MARTIN Muriel	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions	Limite des décisions
Mme SAMOT Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. SEJOURNE Bruno	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le **16 JAN. 2018**

La comptable, responsable de service des impôts des entreprises



Martine COMTE